

COMMISSION SPÉCIALISÉE AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Rédacteurs :

Sylvaine IZE / DREAL PACA

sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr

Céline HAYOT/ Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

chayot@maregionsud.fr

17 janvier 2020

Ordre du jour :

- 1- Introduction
- 2- Présentation du programme d'action de l'ARB 2020
- 3- Temps d'échanges et compléments

Présents : cf. liste d'émargement scannée

Pièces jointes : fiche d'identité de l'ARB, fiche sur la commission spécialité du CRB

Introduction et rappels sur la création de l'ARB

Des rappels sont faits par Hélène Souan (DREAL) et Céline Hayot (Région) sur la création de l'ARB (objectifs, gouvernance, fonctionnement) et de la commission spécialisée du Comité Régional de la Biodiversité. Deux documents distribués en séance (cf PJ) détaillent l'identité de l'ARB ainsi que l'objet de la commission spécialisée.

L'Agence régionale pour la biodiversité a été créée par une convention de coopération, signée le 18 mars 2019, par les cinq partenaires fondateurs : Etat, Région, Agence de l'eau, Agence française pour la biodiversité et Agence régionale pour l'environnement.

L'ARPE est une structure de mise en œuvre des actions de l'ARB, mais l'ensemble des signataires de la convention ainsi que l'ensemble des acteurs contribuent potentiellement à l'action de l'ARB.

L'objectif de la réunion est de compléter le programme d'actions 2020 de l'ARB qui ne comprend, dans le document de travail transmis en amont de la réunion, que les actions prévues par les partenaires fondateurs de l'ARB.

Mireille Benedetti, présidente de l'ARPE, appelle à une mobilisation et à une accélération des actions en faveur de la biodiversité, après ce temps de mise en place de l'ARB.

Audrey Michel (ARPE) précise qu'une réorganisation interne pour répondre aux besoins de l'ARB a été menée en 2019 et que le programme d'actions de la structure a fortement évolué entre 2018 et 2019 pour mieux répondre aux objectifs de l'ARB.

Sophie Sejalon (Conservatoire du littoral) s'interroge sur la place du changement climatique dans les travaux de l'ARB. Il convient de l'ajouter, a minima dans l'axe 3.

Présentation et compléments du programme d'action de l'ARB

Le tableau d'avant programme d'action 2020 est balayé en séance et complété.
Des remarques et échanges sont repris ci-dessous.

Axe 1 :

- Patricia Levy Leonesio (FNE) demande à pouvoir diffuser le guide PLU(i) et biodiversité, finalisé en 2019, notamment avec quelques exemplaires papier.
- Nouvelle stratégie sur les aires protégées : des travaux sont en cours, auxquels l'ARPE est associée (réunion le 29 janvier à Paris).
- L'appel à projet « Eau et biodiversité » de l'Agence de l'eau court jusqu'au 15 mai et bénéficie de 4 millions d'euros sur le bassin RMC pour des travaux de restauration des habitats.
- Patricia Levy Leonesio (FNE) souligne l'intérêt des Atlas de biodiversité communale. L'appel à projet est porté par l'OFB au niveau national, avec 1,5 million d'euros de financement.
- Chantal Dancette et Delphine Ruiz (association régionale des fédérations de pêche) mentionnent les travaux sur la création d'un observatoire régional des peuplements piscicoles (géoportail) : bancarisation des données, indicateur en cours de construction. Travaux financés par la Région et l'Agence de l'eau. Cette action relève de l'axe 2.
- Sur l'action « Entreprises engagées pour la nature », portée au niveau national par l'OFB : un état des lieux de ce qui est fait en région pourrait être demandé à la CRCI afin de mieux valoriser ces actions.
- L'action « se doter d'une stratégie d'acquisition des connaissances Terre, Mer, Milieux aquatiques » relève de l'axe 2.
- L'action issue des ateliers sur la création de pôles de compétences pose question. Il est proposé de rattacher ce sujet aux « entreprises engagées pour la nature ». Des liens sont également à créer avec « les parcours performant et responsables des entreprises » et avec la filière écotourisme.
- La sensibilisation et la formation des élus (afin de favoriser leur engagement sur la biodiversité) est un point important. Un référentiel a été établi en 2019. Le déploiement des aires marines et terrestres éducatives est un outil intéressant pour sensibiliser et impliquer les élus. Une journée d'actualité avec le CNFPT pourrait être proposée.
- les 3 dernières actions de l'axe 1 « Accompagnement des collectivités dans la coordination de la gestion de l'ensemble des espaces non urbanisés sur leur territoire et la gestion des friches et des délaissés », « Encourager les bâtiments favorables à la biodiversité (bâtiment à biodiversité positive) » et « Accompagner les collectivités pour intégrer la biodiversité dans la commande publique » pourraient faire l'objet d'un appel à territoires d'expérimentation (par exemple parmi les parcs naturels régionaux) et à une valorisation des initiatives locales sur ces thèmes (métropole NCA et plan biodiversité, envirobat BDM, etc)

Axe 2 :

- L'ORB intègre les données de l'observatoire agricole de la biodiversité, et pourrait vérifier l'intérêt et la validité d'intégrer des données sur l'ADN environnemental.
- Autres outils de collecte à ajouter : GEOMCE (suivi des mesures Eviter-Réduire-Compenser dans le cadre des projets d'aménagement) et Sud Nature, une nouvelle application lancée par la Région, permettant de visualiser sur fonds cartographiques interactifs les éléments majeurs de la biodiversité sur son territoire (à mettre dans l'axe 3).
- La création d'une plaquette sur la biodiversité aquatique portée par l'ARPE-ARB (via l'OREMA)
- La démarche menée sur le golf de Vidauban (suivi biologique depuis 2011 et recherche et développement avec le Conservatoire botanique visant à réduire les intrants et l'irrigation), est à valoriser, par exemple dans le cadre d'entreprises engagées pour la nature. Plus globalement, les

travaux de la fédération nationale des golfs (gestion de 33000ha) en lien avec le Museum d'histoire naturelle sur la réalisation d'inventaires et de plans de gestion sont évoqués comme à valoriser.

- Les actions menées sur le golf de Vidauban, évoquées par Catherine Fournil (Fransylva 83) – pourraient être valorisées par exemple dans le cadre d'entreprises engagées pour la nature. Il s'agit d'une convention avec le Muséum d'histoire naturelle de Paris-Service du Patrimoine Naturel, depuis 2011 et jusqu'en 2022, pour caractériser la biodiversité des 870ha de la propriété privée du bois de Bouis et y intégrer les activités golfs, d'une convention de recherche et développement avec le Conservatoire botanique et le MNHN, pour la végétalisation de certaines zones de jeu en graminées locales (en vue de diminuer drastiquement les intrants et l'irrigation). En parallèle, le golf est contributeur au Programme national de la biodiversité des golfs (concerne 33 000ha de foncier en métropole) avec le MNHN et la Fédération Française de golf ainsi que les acteurs clés du golf (Royal & Ancient – Ecosse), pour engager les clubs français dans la réalisation d'inventaires biodiversité sur leurs parcours et prendre les mesures de gestion favorables au maintien et à la préservation de cette biodiversité. L'ensemble des documents techniques et scientifiques peut être mis à disposition.

Axe 3 :

- Avoir un regard sur la société civile (Conseils de développement et CESER par exemple) pour voir ce qui se fait effectivement mais également pour former et informer, afin que les actions ne soient pas dirigées uniquement vers les élus et les collectivités.

- Des actions sont à mener sur la sensibilisation des changements de la biodiversité en lien avec le changement climatique. La Camargue est un territoire sur lequel un programme complémentaire visant à toucher différents publics cible serait intéressant et pourrait permettre de valoriser le retour d'expérience.

- La question de l'information des citoyens, par exemple lors d'événements tels que la fête de la nature, se pose. Comment coordonner les informations ? La création d'un portail web unique est une proposition avancée.

- Des assises de la nature pourraient avoir lieu à la rentrée de septembre 2020 pour faire un retour aux contributeurs des ateliers ARB, 18 mois après la création de l'ARB.

Axe 4 :

- Ajouter le réseau Pôle relais lagunes porté par la Tour du Valat

- Congrès mondial de la nature : le RREN a produit un plaidoyer sur le changement climatique qui sera diffusé et valorisé dans le cadre du congrès.

Eric Blot (PNR Alpilles) évoque que ce congrès est structurant sur l'ensemble du programme d'actions (renforcer l'affichage du congrès), y compris pour l'intégration de « l'héritage ». Les acteurs régionaux sont très impliqués.

- Hélène Souan (DREAL) soulève l'intérêt de faire émerger des filières économiques exploitants les espèces exotiques envahissantes de flore.

Conclusion de la réunion

Aujourd'hui, l'ensemble des actions portées par les acteurs en faveur de la biodiversité ne sont pas intégrées dans le programme d'actions. Les acteurs sont encouragés à faire remonter les compléments au programme de travail, soit toute action qui pourrait contribuer aux axes de travail de l'ARB.

Un travail sur des critères d'actions « ARB lisibles » (exemplarité, innovation, diffusion, ...) sera probablement mené prochainement.

Trois rapporteurs se proposent pour rendre compte des travaux de la commission en CRB : M. Petit (CESER), Mme Fournil (Fransylva) et Mme Ruiz (ARFPPMA).

La version complétée du programme de travail de l'ARB, intégrant les éléments issus de cette commission et du futur CRB, sera mise à jour lors du prochain COPIL ARB.